



Bien acheté à une personne "douteuse"

Par **amelie69_old**, le **17/12/2007** à **22:15**

Bonjour,

j'ai acheté dernièrement un véhicule à un particulier.

J'ai reçu par la suite un coup de fil de la Brigade des stupéfiants m'informant que ce vendeur aurait des sources de revenus "obscur".

Ils m'ont demandé de me présenter au commissariat avec le véhicule. A défaut, ils viendraient me chercher à mon domicile pour une Garde-à-vue.

Cette "procédure" par téléphone est-elle légale? Suis-je obligé de m'y rendre avec la voiture? Une convocation écrite n'est-elle pas nécessaire? Et surtout, qu'est-ce que nous risquons réellement?

Peuvent-ils nous la saisir?(ya-t-il des recours?)

J'espère que vous pourrez nous éclairer car nous sommes paniqués.

Merci à vous.

Par **jeetendra**, le **19/12/2007** à **11:32**

bonjours, la convocation par telephone par un officier de police judiciaire à vous rendre au commissariat pour une affaire vous concernant est parfaitement legal, ils sont assermentés apres tout, pour le vehicule le risque pour vous c'est eventuellement d'être accusé de recel d'un bien volé ou douteux, cordialement